



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du :

« L'ivri aveugle »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## A) La définition taqlid

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot taqlid (تَقْلِيد) vient des trois lettres : qaf (ق), lam (ل), dal (د) qui forment le verbe qalada (قَلَدَ) qui signifie accrocher une chose sur une autre ou enfiler des choses à la suite des autres. Un collier dans la langue arabe se nomme qilada (قِلَادَة), car il s'accroche autour du cou et est généralement composé de perles ou bijoux enfilé.<sup>1</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

La taqlid consiste à accepter la parole de quelqu'un qui n'est pas une preuve sans preuve.<sup>2</sup>

## B) La réalité du taqlid

Le taqlid est une base dans la religion des mécréants ! Les mécréants ne basent pas leur religion sur ce que les prophètes ont apporté. Ils basent leur religion sur ce qu'ils ont eux-mêmes bâti ainsi que leurs ancêtres et ne veulent en aucun cas changer cela.

{وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ اتَّبِعُوا مَا أَنْزَلَ اللَّهُ قَالُوا بَلْ نَتَّبِعُ مَا وَجَدْنَا عَلَيْهِ آبَاءَنَا ؕ أَوْلَوْ كَانَ الشَّيْطَانُ يَدْعُوهُمْ إِلَىٰ عَذَابِ السَّعِيرِ} [لقمان : 21]

Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Nous suivons plutôt ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres ». Est-ce donc même si le Diable les appelait au châtement de la fournaise ! [31 : 21]



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

{وَكَذَلِكَ مَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ فِي قَرْيَةٍ مِّنْ نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَا إِنَّا وَجَدْنَا آبَاءَنَا عَلَىٰ أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَىٰ آثَارِهِم مُّقْتَدُونَ} [الزخرف : 23]

Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces ». [43 : 23]

Ils suivent aveuglément ce que leurs ancêtres ont bâti sans se demander si cela est la vérité. Ils sont comparables à des moutons qui suivent sans réfléchir.<sup>3</sup>

{وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ اتَّبِعُوا مَا أَنْزَلَ اللَّهُ قَالُوا بَلْ نَتَّبِعُ مَا أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ آبَاءَنَا أَوَلَوْ كَانَ آبَاؤُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ شَيْئًا وَلَا يَهْتَدُونَ} [البقرة : 170]

Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres. » - Quoi ! et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ? [2 : 170]

### • Le blâme du taqlid dans les textes

Comme nous l'avons dit précédemment, Allah blâme le taqlid dans le coran. Le taqlid qui est blâmé se présente sous plusieurs formes. Parmi elles il y a :



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

- Le taqlid des ancêtres et les nobles

{وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ اتَّبِعُوا مَا أَنْزَلَ اللَّهُ قَالُوا بَلْ نَتَّبِعُ مَا أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ آبَاءَنَا ۗ أُولَٰئِكَ كَانَ أَبَاؤُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ شَيْئًا وَلَا يَهْتَدُونَ} [البقرة : 170]

Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres. » -  
Quoi ! et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ? [2 : 170]

**Cheikh Al islam dit : « Allah a blâmé dans le Coran celui qui met à égalité le suivi des prophètes avec celui des ancêtres. Il s'agit du taqlid qu'Allah et son messager ont interdit. Il consiste à suivre quelqu'un qui n'est pas un prophète dans ce qui contredit la voie du prophète. Ceci est interdit par consensus des musulmans, car il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au créateur. »<sup>4</sup>**

- Le taqlid de quelqu'un qui ne fait pas partie des gens qui doivent être suivis

Il s'agit de ceux qui suivent aveuglément des ignorants ou qui suivent des gens sans savoir s'ils ont la science nécessaire pour être suivie. Ils suivent ces gens, car ils disent ce qui est en conformité avec leur passion. Ils écoutent leurs belles paroles et leurs beaux discours et les suivent, car cela va avec leurs passions sans même se demander si cela est en conformité avec la religion d'Allah.<sup>5</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

{وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ إِنَّ السَّمْعَ وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ كُلُّ أُولَئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا}  
[الإسراء : 36]

**Et ne suis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. [17 : 36]**

Allah a interdit au croyant de suivre ce dont il n'a aucune connaissance. Celui qui suit une personne aveuglément sans savoir s'il fait partie des gens de science a certes suivi ce dont il n'avait aucune science.

- Le taqlid après que la preuve du contraire lui soit apparue

**Ibn taymiyya a dit : « il est interdit pour celui qui a pris connaissance de la vérité de faire le taqlid d'une parole contraire à celle-ci et cela par consensus des savants. »<sup>6</sup>**

- Le taqlid d'une chose que la législation a interdit de suivre

Comme le taqlid et la ressemblance aux mécréants dans leur religion ou des choses qui leur sont propres.<sup>7</sup>

{وَلَنْ يَتَّبِعْتَهُمْ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَكَ مِنَ الْعِلْمِ إِنَّكَ إِذَا لَمِنَ الظَّالِمِينَ}  
[البقرة: 145]

**Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu serais, certes, du nombre des injustes. [2 : 145]**

**D'après Ibn Omar, le prophète a dit : celui qui cherche à ressembler à un peuple en fait partie » [Abou Daoud : 4031]**



= @dicodumusulman



## C) Questions concernant le taqlid

- **La validité de la foi du mouqallid**

Nous avons vu que le taqlid est une chose blâmable que le croyant doit délaisser. Le croyant doit tout mettre en œuvre pour chercher la vérité à la lumière des preuves du coran, de la sunnah et du consensus. Les gens de la sunnah sont d'accord pour dire que ce qui est demandé au responsable religieux est de connaître la vérité, d'y croire fermement sans le moindre doute concernant les fondements de la religion comme la croyance en Allah et du prophète. Celui qui a cette certitude concernant les fondements de la religion est croyant que cette certitude vienne grâce à une réflexion et une recherche de preuve poussée ou par le taqlid.<sup>8</sup>

### Exemple :

**Si un homme vient me voir en me disant qu'il est intéressé par l'Islam ! Je lui explique les principes de l'islam et le sens de l'attestation de foi. S'il la prononce sans que je lui donne aucun verset du coran ni hadith authentique et qu'il croit à cela sans l'ombre d'un doute alors il est croyant.**

**L'imam As - safarini a dit : « la vérité sur laquelle il n'y a aucun contradicteur est la validité de la foi du mouqallid formel et sûr. La recherche intellectuelle et la demande de preuves ne sont pas obligatoires [pour valider la foi]. »<sup>9</sup>**





# Le Dictionnaire du Musulman

## • À quel moment le taqlid est permis ?

Le taqlid est autorisé dans deux cas pour le croyant :

- 1) Le musulman qui est incapable de connaître le jugement religieux d'une chose. Dans ce cas il est obligatoire pour lui d'aller voir une personne de science capable de lui indiquer le jugement de cet acte conformément à la parole d'Allah.

{وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ إِلَّا رِجَالًا نُوحِي إِلَيْهِمْ فَاسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِنْ كُنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ}  
[النحل: 43]

**Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas [16 : 43]**

- 2) Lorsque le savant est face à une question religieuse nouvelle à laquelle il doit faire face rapidement sans avoir le temps de faire une recherche dessus. Il est permis pour lui de faire le taqlid d'un autre savant qui a traité la question.<sup>10</sup>

**Cheikh Al islam Ibn taymiya a dit : « la majorité des gens de la sunnah voit que le taqlid dans la religion est haram. Sauf pour celui qui est incapable d'obtenir la preuve. Ceci est rapporté de l'imam chafi'i et l'imam Ahmed ainsi que ceux qui suivent leur mazhab. »<sup>11</sup>**



## Le Dictionnaire du Musulman

À travers ceci nous voyons l'erreur de certains qui disent avec fierté « je suis mouqallid ». Être mouqallid n'est pas une position louable pour le croyant. Certains savants comparent le taqlid à la bête trouvée morte, car à l'origine il est haram pour le croyant de manger une bête qu'il trouve morte. Mais il est permis pour lui d'en consommer en cas d'extrême nécessité, s'il se trouve dans un endroit sans nourriture et qu'il craint de mourir s'il n'en mange pas par exemple. Il ne s'agit donc pas d'une situation qui doit rendre fier le croyant. Ce qui doit rendre fier le croyant c'est de connaître la vérité avec les preuves du coran et la sunnah.

**Ibn qayyim a dit : « il est connu que le taqlid n'est pas la meilleure des œuvres ! Au contraire, l'effort de réflexion est meilleur que le taqlid »<sup>12</sup>**

Le musulman doit faire le maximum d'effort pour essayer d'obtenir la vérité selon sa capacité ! Et lorsqu'il tombe sur un sujet qui est au-dessus de ses capacités il se dirige vers la personne la plus savante qu'il connaît et digne de confiance pour obtenir ses réponses.

### • Le taqlid général et le taqlid spécifique

**Cheikh Al outhaymin a dit : « le taqlid est de deux types, le général et le spécifique.**

**Le général consiste à suivre une école juridique précise et prendre ses permissions et ses décisions dans l'ensemble de la religion. Les savants ont divergé concernant le fait de faire cela. Certains l'ont interdit, car cela consiste à suivre une autre voie que celle du prophète. »**

**Le taqlid spécifique consiste à prendre une parole spécifique dans un domaine spécifique. Ceci est permis si la personne n'est pas capable de chercher la vérité par lui-même. »<sup>13</sup>**



= @dicodumusulman





# Le Dictionnaire du Musulman

## • La différence entre le taqlid et la moutaba'a

comme nous l'avons dit précédemment beaucoup de musulman se vante d'être mouqallid et se conforte dans cette position. La cause principale de cela est qu'ils ne font pas la différence entre le taqlid (le suivi aveugle) et la moutaba'a (le suivi).

**Abou Abdallah ibn khouwayz a dit : « le taqlid consiste à se référer à une parole qui n'est pas une preuve. Cela est interdit par la législation. Quant au suivi il consiste à suivre une parole qui est une preuve. »** <sup>14</sup>

Il y a consensus des savants pour dire que celui qui suit la parole du prophète n'est pas considéré comme un mouqallid.<sup>15</sup>

Lorsque l'on arrive à faire la différence entre le taqlid et la moutaba'a on comprend que certaines situations où l'homme prend la parole d'un autre homme n'est pas considéré comme du taqlid, car il y a l'ordre d'Allah dans cela. Parmi ces cas il y a :

- Suivre le prophète dans ses paroles et ses actes :

Ceci n'est pas considéré comme du taqlid, car Allah nous ordonne de suivre le prophète. Ses actes et ses paroles sont des preuves donc le suivi du prophète n'entre pas dans la définition du taqlid.

- Œuvrer avec le consensus :

Allah nous ordonne également de ne pas contredire la voie des croyants. Et le prophète nous informe également que sa communauté ne se regroupera jamais sur un faux. Le consensus est donc une preuve en islam. Son suivi n'entre donc pas dans la définition du taqlid.



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

- L'acceptation du témoignage du témoin par le juge musulman :

Le juge qui accepte le témoignage du témoin digne de confiance n'est pas considéré comme un mouqallid, car il se conforme aux injonctions d'Allah et son messenger.

- La prise du hadith du rapporteur digne de confiance :

Le rapporteur de hadith qui rapporte un hadith du prophète d'un rapporteur digne de confiance n'est pas considéré comme un mouqallid, car il se conforme à la parole d'Allah

{ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِن جَاءَكُمْ فَاسِقٌ بِنَبَأٍ فَتَبَيَّنُوا } [الحجرات : 6]

**Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [49 : 6]**

Ce verset montre que le croyant doit prendre la parole de celui qui est digne de confiance.<sup>16</sup>



= @dicodumusulman



# Références

- 1- "Mou'jam maqayis lugha", ibn faris, tome 5/page 19
- 2- "irchad al fouhoul", Mohammed ibn Ali Ach-Chawkani, tome 2/page 239.
- 3- « Charh massa-il al jahilia », salih ibn fawzan al fawzan, page 56.
- 4- « Majmou' al fatawa », ibn taymiya, tome 19/page 260
- 5- "Mawsou'atoul aqida wal adyan wal firaq wal mazahib al mou'asira", tome 2/page 696.
- 6- « Majmou' al fatawa », ibn taymiya, tome 7/page 71
- 7- "Mawsou'atoul aqida wal adyan wal firaq wal mazahib al mou'asira", tome 2/page 697.
- 8- "Mawsou'atoul aqida wal adyan wal firaq wal mazahib al mou'asira", tome 2/page 690.
- 9- "lawami' al anwaar", Mohammed ibn Ahmed As-Safaarini, tome 1/page 269.
- 10- "Charh kachf choubouaat" Mohammed ibn salih ibn Mohammed al 'outhaymin, page 147.
- 11- "Minhaj sunnah an-nabawaiyya", ibn taymiya, tome 2/page 244.
- 12- "l'lam al mouwaqqi'in, ibn qayyim, tome 4/page 98
- 13- "Charh kachf choubouaat" Mohammed ibn salih ibn Mohammed al 'outhaymin, page 148.
- 14- "l'lam al mouwaqqi'in, ibn qayyim, tome 2/page 137
- 15- "irchad al fouhoul", Mohammed ibn Ali Ach-Chawkani, tome 2/page 240.





## Le Dictionnaire du Musulman

16- “Mawsou’atoul aqida wal adyan wal firaq wal mazahib al mou’asira”, tome 4/page 98.



= @dicodumusulman